

## ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2022.28

## DECISION N° N 2022-28 DU 21 OCTOBRE 2022 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

## Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

## DECIDE

**Article 1**er – Monsieur Jean-Pierre LEBAUDY est nommé Directeur Marketing de l'Etablissement Français du Sang à compter du 1er novembre 2022.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 21 octobre 2022,

M. François TOUJAS

Président de l'Etablissement Français du Sang

Téi.: +33 (0)1 55 93 95 00 Fax: +33 (0)1 55 93 95 03